

B. POUYMAYOU

Espace Valentine Bât. C
1 Montée de St Menet
13011 MARSEILLE

Tél. 04.91.01.58.90

contact@auditbpgl.com

LOUBATAS

**Siège social : Centre Permanent d'Initiation à la Forêt Provençale
13860 PEYROLLES EN PROVENCE**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2023

Mesdames, Messieurs,

1 – Opinion sur les comptes annuels

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association LOUBATAS CPIFP relatifs à l'exercice clos le 31/12/2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association LOUBATAS CPIFP à la fin de cet exercice.

2 – Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du (des) commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

3 - Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

4 - Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et notamment pour ce qui concerne :

- l'évaluation des fonds dédiés et le rattachement des produits à l'exercice considéré

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

5 - Vérification du rapport de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Trésorier adressé aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

6 - Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association LOUBATAS CPIFP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

7 - Responsabilités du (des) commissaire(s) aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Marseille, le 2 Avril 2024

Le Commissaire aux comptes
AUDIT BPGL & CIE FIDU
Représentée par
Bernard POUYMAYOU

Bilan Actif

État exprimé en €		Du 01/01/2023 Au 31/12/2023			Du 01/01/2022 Au 31/12/2022
		Brut	Amortis. Provisions	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations Incorporelles				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles	5 218,00	1000,70	4 217,30	4739,10
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations Corporelles				
	Terrains	32 688,52	16 531,79	16 156,73	17 565,36
	Constructions	1 349 786,60	825 216,46	524 570,14	447 450,26
	Installations techniques, mat et outillage indus.	118 408,97	98 458,17	19 950,80	19 690,82
	Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours	2 085,00	0,00	2 085,00	52 460,10	
Avances et acomptes					
Biens reçus par legs ou donations dest. à être céd					
Immobilisations Financières					
Participations et Créances rattachées					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres					
	TOTAL (I)	1 508 187,09	941 207,12	566 979,97	541 905,64
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en-cours				
	Stocks et en-cours			1 529,98	1 323,30
	Créances				
	Créances dt., adhr., usagers et cpt. rattachés			15 841,71	36 982,84
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances			168 283,00	116 433,00
	Valeurs mobilières de placement			183,00	183,00
	Instruments de trésorerie				
	Disponibilités			184 613,91	40 433,15
Charges constatées d'avance			0,00	346,90	
	TOTAL (II)			370 451,60	195 702,19
COMPTES RÉGUL.	Frais d'émission des emprunts (III)				
	Primes de remboursement des emprunts (IV)				
	Écarts de conversion actif (V)				
	TOTAL ACTIF (I+II+III+IV+V)			937 431,57	737 607,83

Bilan PASSIF

État exprimé en €

		Du 01/01/2023 Au 31/12/2023	Du 01/01/2022 Au 31/12/2022
Fonds Propres	Fonds propres		
	Fonds propres sans droit de reprise	27 158,79	27 158,79
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise	20 000,00	
	Fonds statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Écart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de fentité			
Autres			
Report à nouveau	164 757,65	172 129,21	
Excédent ou déficit de l'exercice	-5 341,41	-7 371,56	
Situation nette (sous total)			
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	397 165,77	420 925,89
	Provisions réglementées		
	TOTAL (I)	603 740,80	612 842,33
Fonds dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés	219 337,73	64 260,00
	TOTAL (II)	219 337,73	64 260,00
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	9 853,04	9 853,04
	TOTAL (III)	9 853,04	9 853,04
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	17 862,23	
	Emprunts et dettes financières diverses		
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	10 217,17	10 310,23
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	56 314,61	21 786,24
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	20 105,99	18 555,99	
	TOTAL (IV)	104 500,00	50 652,46
	Écarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF (I+II+III+IV+V)	937 431,57	737 607,83

Compte de résultat Loubatas CAC - Le Loubatas

	Du 01/01/2023 au 31/12/2023	Du 01/01/2022 au 31/12/2022
COMPTE DE RESULTAT - PRODUITS		
Cotisations	3,941.00	3,547.40
Ventes de Biens et de Services	272,490.35	257,077.95
Ventes de marchandises	6,546.00	4,280.00
Production vendue de biens		
Production vendue de services	265,944.35	252,797.95
Production stockée		
Production immobilisée		
Produits de Tiers Financeurs	311,724.73	71,387.00
Concours Publics et Subventions d'exploitation	292,160.03	60,847.00
Mécénats	15,000.00	9,500.00
Dons Manuels	4,564.70	1,040.00
Reprise sur Amortissements, dépréciations, provision	32,510.62	29,629.63
Utilisation des fonds dédiés	64,260.00	57,220.00
Autres produits	0.05	5.63
Total des produits d'exploitation (I)	684,926.75	418,867.61
Produits financiers (II)	533.72	375.68
Produits exceptionnels (III)	6,414.85	
Total des Produits	691,875.32	419,243.29
COMPTE DE RESULTAT - CHARGES		
Achats de marchandises (y compris droits de douane)		37.60
Variation de stock (marchandises)	-206.68	-799.73
Achats de matières premières et autres approvisionn	5,739.48	7,730.33
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)		
Autres charges externes	111,948.42	93,282.89
Impôts, taxes et versements assimilés	8,989.75	7,661.17
Rémunération du personnel	250,524.07	205,752.03
Charges sociales	50,258.19	41,392.74
Dotations aux amortissements	45,913.24	33,762.09
Dotations aux provisions		
Reports en Fonds Dédiés	219,337.73	28,560.00
Autres charges	0.00	5.22
Total des charges d'exploitation (I)	692,504.20	417,384.34
Charges financières (II)	1,008.07	351.40
Charges exceptionnelles (III)	3,916.61	8,879.11
Total des Charges	697,428.88	426,614.85
Solde Créiteur = Excédent	-5,553.56	-7,371.56
Total Général	691,875.32	419,243.29
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
<i>Contributions Volontaires en Nature</i>		
<i>Dons en Nature</i>		
<i>Prestations en Nature</i>		
Bénévolat	20,410.80	19,397.52
Total des Ressources	20,410.80	19,397.52
<i>Charges des contributions volontaires en Nature</i>		
<i>Secours en Nature</i>		
<i>Mise à disposition gratuite de biens</i>		
<i>Prestation en nature</i>		
Personnel Bénévole	20,410.80	19,397.52
Total des emplois	20,410.80	19,397.52



LE LOUBATAS CPIFP - ANNEXE AUX COMPTES 2023

I - Règles et méthodes comptables

A- Méthodes comptables appliquées

Les comptes de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2019.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code du commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

L'objet social est Le Loubatas, Centre Permanent d'Initiation à la Forêt Provençale, et a pour but la sensibilisation du public, l'éducation des enfants et des adolescents, la formation des adultes à la découverte, la connaissance, la protection et la valorisation de l'environnement et en particulier de la forêt méditerranéenne et de la culture provençale, le développement de sa vocation sociale en intervenant dans tous les milieux sociaux.

B- Permanences des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

C- Complément d'information

Les administrateurs & Coprésidents ne sont pas rémunérés et les informations concernant le seul cadre dirigeant de l'association ne sont pas communiquées en raison d'une lecture directe de cette information.

D- Faits caractéristiques de l'exercice

Néant

E- Événements significatifs postérieurs à la clôture

Néant

II - Complément d'information relatif au bilan

A- Immobilisations et amortissements (cf. tableaux ci-après)

Nouvelles immobilisations :

Les acquisitions sur l'exercice 2023 s'élèvent à 122 978,80€, contre 107 283,59€ en 2022. Elles poursuivent sur un rythme élevé correspondant à la rénovation pluri-annuelle du bâtiment engagée en 2020 et qui devrait se terminer en 2024, rendue nécessaire du fait du sous investissement antérieur.

- Aménagements du Terrain : 1 944,00€

REPARATION EAU USEE SBTP	1 944,00
TOTAL COMPTE 212000/281200	1944,00

- Construction sur Terrain : 4 890,00€

JEUNES CHARPENTIERIS PERGOLA 1 Réno CD13 2020	1 431,60
JEUNES CHARPENTIERIS PERGOLA 2 Réno CD13 2020	1 808,40
JEUNES CHARPENTIERIS PERGOLA 3 Réno CD13 2020	1 650,00
TOTAL COMPTE 214000/281400	4 890,00

- Aménagement des locaux : 108 363,88€

SFC CONSTRUCTION Rénovations Sanitaires	79 017,88
LO RENOVE T1 Réno CD13 2020	21 180,00
VR énergie installation électrique local compresseur	1 296,00
SOBRENOV Rénovation chaux chanvre salle commune	6 870,00
TOTAL COMPTE 214500/281450	108 363,88

- Matériel et Outillage : 4 198,48€

Point P aspirateur dorsal Gîte	1 048,48
SDMO Groupe électrogène Achat Occasion	3 150,00
Batterie Maison des Petites Bêtes	450,70
TOTAL COMPTE 215400	4 198,48

- Matériel de bureau : 935,30 €

DEVISTORE 1 Ordi Portable	209,00
T REC 1 Ordi Portable	342,00
LAPTOP 1 Ordi Portable	384,30
TOTAL COMPTE 218300/281830	935,30

- Mobilier Ecogîte : 935,30 €

Tables et Bancs PLiant MANUTAN	562,14
TOTAL COMPTE 218500/281850	562,14

- Immobilisation en cours : 2 085,00 €

PROTECT FOREST Motopompe JET70 Reno CD13 2021	2 085,00
TOTAL COMPTE 238000	2 085,00

Ces travaux, en cours seront terminés sur l'exercice comptable 2024

Modifications des taux d'amortissement : Nous n'avons pas modifié les taux d'amortissement pendant cet exercice.

B - Stocks :

Essentiellement constitué d'éléments dont l'acquisition est très ancienne et de faible valeur, ils sont stables par rapport à 2022.

C - Créances

Le poste Clients divers et créances s'élève à 15 841,71€, en baisse vis à vis de 2022, témoignant d'un délai de paiement client en baisse.

Les autres créances - subventions, aides à recevoir sont de 168 283,00€, en hausse par rapport à 2022. Cette hausse est essentiellement liée aux subventions de projets plurinannuels démarrant fin 2023 et versés à seulement 50%.

Du fait de la réalisation progressive des travaux subventionnés, les subventions d'investissement à recevoir sont en baisse et ne représentent que 53 160€

Libellé	Montant
DRAAF Accompagnement N+1 2023-2025	8 991,00 €
Accompagnement communes supp 2023-2025	25 000,00 €
Formation Tiers Lieux Pays d'Aix Nord Part Loub RH 2023-2026	75 500,00 €
Actions éducatives Forêt 2023-2024	1 280,00 €
Actions éducatives alimentation 2023-2024	1 152,00 €
CD13 Subvention d'investissement Rénovation éco gîte 2021	40 000,00 €
CD13 Subvention d'investissement Rénovation éco gîte 2022	13 160,00 €
CR PACA Subvention Les lycées et leur éco-ambassadeurs 2021	3 200,00 €
Total	168 283,00 €

La trésorerie s'établit à 184 613,91€ au 31/12/2023, en forte hausse par rapport à 2022 (40 433,15€), du fait principalement des éléments conjoncturels suivants :

- Mise en place d'un prêt de trésorerie au crédit Coopératif (20 000€)
- Apport associatif avec droit de reprise par France Active (20 000€)
- Versement d'acomptes sur subvention de projets pluri-annuels Deffinov (75 000€) et d'un accompagnement DRAAF (25 000€)

D- Au passif

Les fonds propres augmentent par l'attribution d'un apport de fonds associatif avec droit de reprise par France Active à hauteur de 20 000€ pour soulager la trésorerie lors des travaux de l'écogîte.

Le report à nouveau est positif et diminue légèrement avec le résultat 2022.

La Quote-Part de subvention d'investissement virée au compte de résultat est de 23 760,12€ (cf tableau ci-après) en augmentation vis à vis de 2022, du fait de l'amortissement progressif des subventions associées aux travaux de rénovation de l'écogîte.

SUBVENTION D'INVESTISSEMENT et QUOTE-PART DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT VIREE AU COMPTE DE RESULTAT EN 2023

Date	Intitulé	Montant	%	Amortissement			Reste
				au 01/01/23	en 2023	cumul au 31/12/23	
2017	CD13 Portes-fenêtres Région Accessibilité Travaux en	4 400,00	10,0	2 566,67	440,00	3 006,67	1 393,33
2017	2019	6 658,00	10,0	1 664,50	665,80	2 330,30	4 327,70
2017	CD13 Portes et capteurs CD13 Accessibilité Travaux en	7 500,00	10,0	2 585,42	750,00	3 335,42	4 164,58
2018	2019	9 000,00	10,0	2 250,00	900,00	3 150,00	5 850,00
2019	CD13 Rénovation de l'écogîte Reclassement subventions	27 000,00	10,0	4 500,00	2700,00	7 200,00	19 800,00
2020	investissement construction gîte DDTM Jardin partagé Fin au	522 520,10	2,00	272 581,32	10 450,40	283 031,72	239 488,38
2022	31/05/2022	31 428,00	10,0	1 833,30	3142,80	4 976,10	26 451,90
2020	Fin au 28/02/2023 CD13 Rénovation de l'écogîte	35 000,00	10,0	0,00	2916,67	2 916,67	32 083,33
2022	Fin au 28/02/2023 part 1 sanitaires	21 404,50	10,0	0,00	1783,71	1 783,71	19 620,79
2022	CD13 Rénovation de l'écogîte Fin au 21/12/2023 part 2	3 996,50	10,0	0,00	10,74	10,74	3 985,76
2021	acoustique CD13 Rénovation de l'écogîte Poursuite des travaux	40 000,00					40 000,00
	TOTAUX	708 907,10		287 981,20	23 760,12	311 741,32	397 165,78

Fonds dédiés sur subventions engagées :

Nature du projet	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice (compte 194000)	Utilisation au cours de l'exercice (compte 789400)	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées (compte 689400)	Fonds restant à engager en fin d'exercice (compte 194000)
Action éducatives Découverte du patrimoine naturel de Provence CD13 2022-2023	8 960,00	8 960,00	8 960,00		0,00
Action éducatives Alimentation CD13 2022-2023	3 600,00	2 500,00	2 500,00		0,00
SDJES13 Formation pédagogie EEDD	7 900,00	4 700,00	4 700,00		0,00
PJJ actions TNR et Stages Collectifs 2022	5 000,00	4 400,00	4 400,00		0,00
Ville Peyrolles Famille en Transition Positive	3 200,00	1 000,00	1 000,00		0,00
NTR EcoDelta - Projet sensibilisation Parc Eolien Biodiversité 2022-2023	14 900,00	7 000,00	7 000,00		0,00
ISEF Les lycées et leurs éco-ambassadeurs 2021 ,acteurs de la transition	6 400,00	3 200,00	3 200,00		0,00
DRAAF Paca PNA 2021	50 000,00	32 500,00	32 500,00		0,00
Actions éducatives Forêt CD13	6 400,00			3 840,00	3 840,00
Actions éducatives Alimentation CD13	5 760,00			2 880,00	2 880,00
Projet Spécifique Animation Jardin Partagé - CD13	5 000,00			2 500,00	2 500,00
Accompagnement Jardins Partagés Pourane - CD13	10 000,00			3 000,00	3 000,00
DREETS PACA Deffinov	151 000,00			139 134,73	139 134,73
DRAAF Accompagnement N+1	17 983,00			17 983,00	17 983,00
DRAAF Accompagnement communes supp	50 000,00			50 000,00	50 000,00
TOTAL		64 260,00	64 260,00	219 337,73	219 337,73

Le montant des fonds dédiés s'élève à 219 337,13€ au 31/12/2023 contre 64 260,00€ au 31/12/2022. Cette hausse est directement liée à la notification de projets pluriannuels avec la DRAAF et la DREETS , dont la réalisation est prévue essentiellement entre 2024 et 2026 alors que ces projets a été notifié en 2023.

E- Dettes à la clôture

Le total des dettes, au 31/12/2023, s'élève à 104 500€ en hausse par rapport à 2022 (50 642,56€) du fait de l'obtention d'un prêt de trésorerie de 20 000€ au Crédit Coopératif et de la paie des salaires de décembre 2023 sur début Janvier 2024.

Dettes fiscales et sociales : Leur montant total diminue à 56 314,61€ fin 2023, en hausse par rapport à 2022. La dette fournisseur s'établie à un montant de 10 217,17€ en 2023, à un niveau similaire à 2022.

Enfin, le montant perçu pour les avances sur séjours et locations de l'année suivante est 21 105,99 €, similaire à 2022.

III Complément d'information relatif au compte de résultat

Les charges :

Les charges 2023 sont en hausse par rapport à 2022.

Les principales hausses concernent les charges de personnel, lié au développement de l'association, tout comme les charges externes, les achats, liés à l'inflation des coûts et à la création de postes liés au développement des activités.

Le report en fond dédié est en forte hausse, du fait de la notification de projets d'ampleur se déroulant essentiellement sur 2024 et 2025.

Les dotations aux amortissements augmentent également, du fait de la poursuite de la rénovation de l'écogîte.

Les charges exceptionnelles se situent à 3916,31€, issues de différentes opérations de régulation comptables des exercices précédents.

Les produits :

Les cotisations sont stables, témoignant d'une dynamique associative toujours active.

Les produits d'activités sont en hausse vis à vis de 2022. Ils s'établissent à 272 490,35€ en 2023, confirmant l'attractivité de nos propositions. Cette hausse concerne essentiellement l'activité de formation, les activités au gîte et les animations EEDD sont au niveau de 2019 en terme de chiffres d'affaire.

Le total des subventions de fonctionnement notifiées en 2023 est en forte hausse à 292 160,03€ en 2023, notamment du à la notification de projets d'ampleur se déroulant essentiellement sur 2024 et 2025.

Le montant des Mécénats - fonds privés est en hausse, constituant les premiers résultats de la démarche mise en oeuvre en 2022-2023 dans l'association.

Les dotations aux amortissements sont en hausses du fait de l'intégration de subventions d'investissements, obtenues dans le cadre de la rénovation en cours de l'écogîte.

Le total des produits du compte de résultat s'élève à 691 875,32€ pour un montant de charges de 697 428,88€. Il en résulte un résultat négatif de 5 553,56€, soit moins de 1% du volume du budget de l'association.

Au pied du compte de résultat, nous avons mentionné, en charges et en recettes, la valorisation du bénévolat des réunions du conseil d'administration, des réunions de préparation et de la réalisation de la fête du Loubatas, des chantiers participatifs et du bénévolat individuel de volontaire dans le cadre de l'aménagement du jardin, pour un total de 20 410,80€, en légère hausse par rapport à 2022.